



Appel à projets artistiques

RESIDENCE D'AUTEUR

2020 - 2021

Date limite d'envoi des candidatures
1 juin 2020 à 12h00

Université Clermont Auvergne
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63000 CLERMONT-FERRAND

Ce présent appel à projets est destiné à rechercher un(e) auteur(e) pour une résidence de 8 semaines réparties entre octobre 2020 et mai 2021. L'auteur(e) consacra 70 % du temps à la conduite de son projet personnel de création et 30 % à de l'action culturelle et de médiation.

1 – Présentation du SUC

Le Service Université Culture (SUC) est l'opérateur de la politique artistique et culturelle de l'Université Clermont Auvergne (UCA). Il a comme objectifs la sensibilisation à l'art et la culture par la présence de l'art à l'Université et la mise en œuvre de la présence de l'Université comme acteur culturel du territoire. Il crée des objets culturels et des événements, en tant que producteur et prescripteur et avec ses partenaires. Les pratiques et les actions de sensibilisation permettent aux étudiants de devenir des acteurs culturels ou artistiques dans la vie culturelle de la cité.

2 – Objet de l'appel à projets

Objectifs :

En s'appuyant sur sa démarche de création, l'auteur(e) sensibilisera les publics, étudiants et autres à la littérature et à l'écriture. Son projet personnel préside au contenu de cette résidence.

Cette résidence est en lien avec l'atelier Création littéraire contemporaine et les rencontres Littérature Au Centre, sur le thème *Littérature et animal*.

3 – Conditions et critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité :

- Auteur(e) de langue française ;
- La notion d'animal devra prendre une place dans son œuvre sous diverses formes, thématiques (animal, animaux, animalité...), travaux croisés...

PROJET RESIDENCE D'AUTEUR 2020-2021

L'auteur(e) suit les étudiants de l'atelier d'écriture (Création littéraire contemporaine) dans leur processus de création (propositions de consignes d'écriture, relecture des textes des étudiants, suggestions sur les textes) ; il/elle participe à des rencontres dans cet atelier, réalise une préface pour la revue [*La Revue*] et autorise la publication d'un de ses textes inédits. Il/elle participe dans le cadre de sa résidence, au festival Littérature Au Centre, sur cette même thématique **Littérature et animal**.

Entrée en résidence : 13 octobre 2020

La fin de sa résidence se déroule en même temps que le lancement de [*La Revue*] : 20 mai 2021.

Les actions de médiation culturelle seront proposées à des étudiants dans le cadre d'enseignements et/ou d'ateliers de pratique, conduits en lien avec des enseignants.

Dans le cadre du thème retenu, l'auteur(e) a l'entière liberté des contenus, selon son parcours et ses projets artistiques.

L'auteur(e) accepte que des informations le/la concernant (bibliographie, extraits, photos, etc.) soient mises en ligne sur le site Internet et sur les différents supports de communication édités par le Service Université Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université et les partenaires.

4 – Présentation des candidatures

A – Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- Un dossier de présentation du travail personnel de l'auteur(e) en lien avec la thématique (Littérature et animal) ;
- Un curriculum vitæ incluant le statut professionnel ;
- Une bibliographie mise à jour.

Les dossiers devront être rédigés en français.

B – Transmission du dossier de candidature

Les dossiers sont à envoyer au format numérique à Myriam Lépron (responsable du secteur Lire/Ecrire et Directrice adjointe du Service Université Culture) myriam.lepron@uca.fr, avant le :

Lundi 1 juin à 12h00

L'objet du courriel devra contenir la mention suivante : « **Candidature : appel à projets dans le cadre de la résidence d'auteur UCA-SUC 2020-2021** ».

Myriam Lépron accusera réception des candidatures.

C – Renseignements et contact

Myriam Lépron : myriam.lepron@uca.fr

5 – Examen des candidatures

La sélection se fera en fonction de la faisabilité du projet, de son originalité et de son adaptabilité aux contraintes proposées.

Tout projet reçu incomplet ou hors délais ne sera pas analysé. Les candidatures seront analysées et évaluées en fonction des critères énoncés ci-après et donneront lieu à un classement. Les critères de sélection suivants seront appliqués :

Critère / Sous-critère	Pondération
1 - Adéquation de la proposition au projet concerné	80 %
1.1 - Respect de la thématique	60 %
1.2 - Clarté et pertinence du projet présenté	20 %
2 - Prise en compte des spécificités d'une résidence en milieu universitaire	20 %

Le Service Université Culture et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes veilleront à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent appel à candidature et les candidats présentant les capacités et les motivations les plus grandes à s'engager dans le projet.

6 – Modalités financières du projet

Une allocation de résidence de 5 000 € est attribuée à l'auteur(e) par le Service Université Culture de l'Université Clermont Auvergne, sous réserve de l'attribution de la subvention du ministère de la Culture.

Le Service Université Culture demande, dans les délais prévus à cet effet, une subvention correspondante à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, incluant la rémunération de l'auteur(e) selon les dispositions de la charte nationale en la matière.

En cas de réponse favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, cette subvention pourra être versée à l'Université Clermont Auvergne, avec une indication claire de service de destination et d'action mise en œuvre sur l'arrêté d'attribution de cette subvention, imputée sur le budget d'opérations programmées n°224 du ministère de la Culture, sous réserve de la mise à disposition effectives des crédits déconcentrés votés chaque année en Loi de Finances.

L'auteur(e) sera hébergé(e) à l'hôtel ou à la Maison Internationale Universitaire à Clermont-Ferrand, à la charge du Service Université Culture. Ses frais de déplacement entre la résidence et son domicile resteront à sa charge ainsi que ses frais de restauration.

7 – Suite à donner à l'appel à projet

Documents à fournir par le candidat retenu

- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts et taxes (impôt sur le revenu) délivré par l'administration fiscale dont relève le prestataire.
- Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de 6 mois (article D 8222-5.1° du code du travail).

Ces documents ne sont pas obligatoires pour l'examen des candidatures mais devront être fournis par le/la candidat(e) retenu(e) avant la signature du contrat.